

LES ÉCRANS DE L'AVENTURE

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'AVENTURE

Dijon, 4 au 7 octobre 2018

RÈGLEMENT

Préambule

Tout participant s'engage à respecter le présent règlement.

Dates et lieu

Les Écrans de l'Aventure, Festival international du film d'aventure, auront lieu à Dijon du 4 au 7 octobre 2018 aux cinémas Olympia et Darcy.

Comité d'organisation

Le Festival est organisé par La Guilde européenne du raid, avec le concours de la Ville de Dijon. La Guilde est seule responsable de la sélection officielle du Festival.

Objet

Le Festival met en compétition des documentaires internationaux concernant l'aventure sous toutes ses formes : expéditions polaires, de haute montagne, courses autour du monde à la voile, voyages en ballon, explorations sous-marines, spéléologiques, portraits d'explorateurs, d'aventuriers et d'une façon générale toutes les démarches ou événements majeurs relevant de l'esprit d'aventure.

Conditions d'admission

La durée des films sera comprise entre 20 et 90 minutes et l'année de réalisation ne sera pas antérieure à octobre 2016.

Pour les films étrangers, le Comité de sélection n'acceptera que les films ayant une version française ou anglaise.

Inscription pour la présélection

Les films sont recevables **jusqu'au 30 juin 2018**.

L'inscription d'un film est gratuite et plusieurs films du même réalisateur peuvent être envoyés pour la présélection (mais la sélection finale ne retiendra qu'un film par réalisateur).

Pour la présélection, seul sont admis les films transmis sur DVD (zone 2) ou sur fichiers numériques téléchargeables (type .mov) non protégés contre la copie. Les films doivent être inscrits avec la fiche d'inscription complétée et signée. Les DVD ne seront pas renvoyés et seront conservés pour les archives du Festival.

Sélection

Le Comité de sélection confirmera par email la sélection officielle des films début septembre. L'organisation ne réglera, en aucun cas, des frais pour la copie et pour la diffusion des films.

Après avoir reçu la confirmation de la sélection de votre film au Festival, les éléments suivants devront nous être transmis :

- 5 photos numériques en haute définition (soit 1 772 x 1 181 pixels minimum) représentatives du film et avec le copyright correspondant ;
- un extrait du film de 3 minutes en HD pour l'annonce sur les chaînes de télévision, partenaires du festival ;
- la filmographie et un portrait en haute définition du réalisateur ;
- un extrait du film de 1 minute (fichier Quicktime HD en .mov) pour le site internet du festival (sur clé USB ou par WeTransfer) ;
- un dossier de presse.

Ces documents pourront être utilisés libres de droit pour la promotion et la communication du Festival.

Promotion

Les organisateurs du Festival, ayant notamment pour but d'assurer la promotion des films présentés au Festival, prennent à cet égard toutes décisions qu'ils jugent nécessaires. Ils ne peuvent cependant présenter des extraits de plus de 3 minutes aux chaînes de télévision.

Diffusion pendant le festival

Tout film retenu pour la sélection officielle devra être envoyé à l'adresse ci-dessous, quatre semaines avant le Festival. Il peut être transmis sur Disque Dur ou clé USB, mais dans un format conforme à la fiche technique envoyée avec la fiche d'inscription.

La Guilde - Les Écrans de l'Aventure de Dijon
7 rue Pasquier 75008 Paris - France

Les frais d'expédition, de dédouanement et d'assurance des films sont à la charge exclusive des concurrents. Les films retenus ne doivent en aucun cas comporter de coupures publicitaires, le logo d'un annonceur ou d'un diffuseur dans l'image. Le Festival, via La Guilde, ne prendra en charge que les frais de réexpédition des films sélectionnés pour le Festival.

Responsabilité

Les concurrents ayant envoyé la copie originale d'un film le font à leurs risques et périls. La Guilde décline toute responsabilité (indemnisation) en cas de perte ou d'endommagement d'un support qui lui a été adressé.

Jurys et prix

- Un jury de professionnels, composé de spécialistes du cinéma et du milieu de l'aventure. Les décisions du jury sont sans appel. En cas d'égalité de vote, la voix de son Président compte double.
- Un jury de cinq jeunes du Conseil municipal d'enfants de la Ville de Dijon.
- Le public du festival.
- Un jury du livre composé d'écrivains et de personnalités du monde littéraire.

Les jurys décerneront les prix suivants :

Pour les films :

- la Toison d'or du film d'aventure (dotée par la Ville de Dijon, 80% de cette somme est pour le réalisateur et 20% pour le producteur principal) ;
- le Prix spécial du jury ;
- le Prix Jean-Marc Boivin ;
- le Prix Alain Bombard ;
- le Prix des jeunes de la Ville de Dijon (doté par la librairie Gibert Joseph de Dijon) ;
- le Prix du public / Écrans de l'aventure de Dijon ;
- le Prix Ushuaïa TV / Écrans de l'aventure de Dijon (avec une diffusion sur la chaîne Ushuaïa TV sous réserve de l'obtention des droits de diffusion accordés par la production du film vainqueur).

Pour les livres :

- la Toison d'or du livre d'aventure vécue.

Pour les carrières d'aventuriers(es) :

- la Toison d'or de l'aventurier(e) de l'année.

Les réalisateurs et producteurs primés acceptent de laisser une copie de leur film à La Guilde pour les archives du Festival.

Important :

Les réalisateurs ne pouvant pas assister au Festival doivent désigner une personne ayant participé au film (protagoniste, auteur, producteur...) pour les représenter et surtout lors de la proclamation du palmarès le samedi. À défaut, l'organisation du Festival se réserve le droit de ne pas verser la somme attribuée au prix que le film ou l'aventurier pourrait recevoir. Le Festival prendra en charge une personne par film.

ORGANISATION

Directeur : Olivier ALLARD - Directrice adjointe : Cléo POUSSIER-COTTEL

La Guilde - Les Écrans de l'Aventure
7 rue Pasquier - 75008 Paris - France - Tél. +33 (0) 1 43 26 97 52

cleopoussiercotel@la-guilde.org - www.lesecransdelaventure.com

